



Périgueux, le 2 mars 2018

L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Dordogne

à

Mesdames et messieurs les parents d'élèves des lycées de PERIGUEUX

S/C de mesdames et messieurs les proviseurs

CABINET  
IA-DASEN

**Objet : Baccalauréat et manifestations dite du « PERE CENT »**

Affaire suivie par  
Jacques CAILLAUT  
Inspecteur d'académie

Tél. : 05 53 02 84 50  
Fax : 05 53 02 84 91

Ce.la24@ac-bordeaux.fr

20, rue A. de Musset  
24 016 Périgueux  
CEDEX

Dans notre département, comme dans l'académie de Bordeaux, les cent jours précédant le baccalauréat peuvent être l'occasion d'événements spécifiques organisés par les lycéens.

Si ces derniers revêtent avant tout un caractère festif et marquent symboliquement l'entrée dans la dernière ligne droite avant le baccalauréat, je tiens à attirer votre attention sur les conditions dans lesquelles ces manifestations pourraient avoir lieu.

Sans doute faut-il préciser que ces regroupements qui relèvent de la tradition locale ne sont ni programmés ou organisés par les équipes de direction, ni encadrés. Ils ne sont donc pas autorisés. Ce jour-là d'ailleurs, les cours sont maintenus et les établissements fonctionnent normalement.

Je souhaite vous rappeler que nous avons eu à déplorer depuis plusieurs années à Périgueux, des bousculades de chefs d'établissement, des intrusions, des dégradations importantes et coûteuses sur la voie publique, ainsi que des tensions entre élèves et riverains. Ces événements ont dû nécessiter l'intervention des forces de l'ordre. En outre, l'année passée et cette année encore, des incidents sont intervenus à BERGERAC.

Outre le fait que de tels comportements ne sont pas acceptables, vous savez que la sécurité des établissements et de vos enfants impose des consignes très strictes en termes de regroupements sur la voie publique, tout particulièrement aux abords des établissements. A ce sujet, les membres des conseils de la vie lycéenne (CVL) des établissements scolaires de Périgueux ont été sensibilisés à ces contraintes.

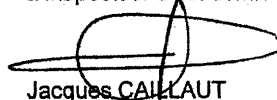
Je vous remercie de bien vouloir rappeler à vos enfants (majors ou non) le cadre dans lequel ils pourraient participer à cette manifestation. En effet, celle-ci ne peut être un simple rendez-vous dans l'année scolaire, au cours duquel les élèves de Terminale laisseraient cours à tous les excès, et pour lesquels ils seraient en fin de compte tenus responsables.

Tout événement doit être autorisé au travers de règles strictes de déclaration en préfecture et d'encadrement.

C'est pour vous faire part de cette double exigence de vigilance et de responsabilité que j'ai souhaité m'adresser à vous.

Souhaitant à vos enfants une pleine réussite au baccalauréat, je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

L'Inspecteur d'académie



Jacques CAILLAUT